

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 23 février 2023**

DELIBERATION N°04/2023

Objet : Demande de subvention au Département – Ingénierie Observatoire du foncier agricole

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 14 février 2023.

Secrétaire de séance : Patrice Chazallet

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe	×	LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	×
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent	×	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice	×	VACHEYROUX	Elizabeth	
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline				
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	×
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 13

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 3 (pouvoir de Emmanuelle Favre à Céline Bagolle ; de Alain Boizard à Bernard Pagès, Michel Joucreau à Maryse Aubin)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants

Le Conseil départemental soutient la mise en œuvre des actions portées par les Projets Alimentaires Territoriaux labellisés (PAT). Les actions doivent être en lien avec les stratégies de résilience alimentaire.

Dans ce cadre, il souhaite établir un contrat cadre pluriannuel.

Le Pôle Territorial, engagé aux côtés du Département sur cette thématique depuis l'élaboration de son PAT, sollicite le soutien à l'ingénierie proposée par le Département en matière d'animation foncière.

Une demande de soutien à l'ingénierie pour l'animation même du PAT sera envisagée à partir de 2024.

Considérant les dépenses de l'opération :

	TTC 2023	TTC 2024	TTC 2025
Frais salariaux - Chargée de mission observatoire du foncier agricole	36 727,44 €	37 000,00 €	38 000,00 €
TOTAL	36 727,44 €	37 000,00 €	38 000,00 €

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

	TTC 2023	TTC 2024	TTC 2025
Région Nouvelle-Aquitaine	7 345,49 €	7 400,00 €	7 600,00 €
Département Gironde	9 181,86 €	9 250,00 €	9 500,00 €
Autofinancement	20 200,09 €	20 350,00 €	20 900,00 €
TOTAL	36 727,44 €	37 000,00 €	38 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 23 février 2023

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20230223-04-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

Affichage : 03/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Alain MONGET